

LES IRISÉS 5

Lyon > les 28 et 29 novembre 2011

Forum d'Information
sur les **Risques Majeurs**
Education & Sensibilisation



La gestion intégrée des risques majeurs

DOSSIER DE CANDIDATURE

Un évènement :

A l'initiative



Co-organisé par



En partenariat avec

Rhône-Alpes Région

Avec le concours de



Avec le soutien de



Partenaire officiel du Réseau
Risques Majeurs



CONTEXTE ET PRINCIPE

Les lois « risques » du 30 juillet 2003 et « modernisation de la sécurité civile » du 13 août 2004, confèrent aux collectivités territoriales de nouvelles responsabilités quant à la gestion des risques majeurs et des catastrophes, et notamment sur le plan de l'information préventive et de la protection de la population. Un certain nombre de documents d'information obligatoires est ainsi dorénavant exigé, à la fois pour les industriels, les Préfets, les Maires..., dans le but d'informer la population.

Afin de permettre à tous les acteurs locaux d'améliorer leur compréhension de ces enjeux et ces problématiques, IDEAL Connaissances et le MEDDTL, ont souhaité faire connaître et valoriser les normes et pratiques dans ce domaine et plus particulièrement celles portant sur l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens.

Les **objectifs** poursuivis par cette opération, appelée IRISES, sont les suivants :

- Remplir efficacement les obligations en matière d'information et de communication sur les risques majeurs, naturels et technologiques.
- Développer sur chaque territoire, une conscience citoyenne fondée sur la responsabilité, la participation et la solidarité.
- Mobiliser durablement les acteurs locaux : élus, techniciens territoriaux, agents de l'Etat, chefs d'entreprises, administrés.

Les **IRISES 5, Forum d'Information sur les RISques, Education et Sensibilisation**, est organisé à l'initiative du MEDDTL et d'IDEAL Connaissances.

Ces journées, pour leur 5^e édition, sont organisées à l'Hôtel de Région à Lyon, pour **200 participants environ, les 28 et 29 novembre 2011**.

Les **publics ciblés** sont les suivants, avec une portée à la fois régionale et nationale :

- les collectivités françaises et leurs organismes représentatifs
- les ministères et leurs services déconcentrés
- les institutions, associations, etc., liées aux risques, publiques et privées
- les organismes professionnels et entreprises
- les organisations sur les risques voisines

MODALITÉS DU CONCOURS

Un **appel à candidature** à la nomination est lancé par l'organisateur IDEAL Connaissances à partir du 1^{er} juillet 2011.

Cet appel à candidature est effectué par Internet, via un **formulaire de candidature en ligne**.

Le formulaire de candidature constitue le **support de présentation des dossiers (cas pratiques, projets, expériences...)**, proposés par les candidats.

IDEAL Connaissances **se tient à la disposition des candidats** qui le souhaitent pour répondre à toutes questions concernant le remplissage de ce formulaire.

Un **comité de sélection des dossiers reçus** se réunit la semaine 37 au plus tard (date de remise des candidatures précisée ci-après) pour déterminer 9 dossiers pouvant être nommés pour concourir aux trophées des risques majeurs IRIS le jour J.

La **présentation des 9 dossiers nommés**, préalablement choisis par ce comité de sélection pour la sélection finale des lauréats, s'effectue au cours des deux journées des IRISES à Lyon les 28 et 29 novembre, en présence d'un jury, constitué en amont, primant in situ, après la présentation de leur dossier par les candidats, les meilleurs des nommés par catégorie.

Les dossiers proposés seront exclusivement liés à la prise en compte des Risques Majeurs, et devront s'inscrire dans l'une des **3 thématiques principales** décidées pour l'année 2011, correspondant à **3 catégories de trophées** :

- *Quelle articulation partenariale à l'échelle d'un territoire ?*
- *Risques et territoires : comment informer, sensibiliser et se souvenir ?*
- *Risques industriels et risques naturels : quelle gouvernance ?*

Viendront s'ajouter **2 catégories de trophées complémentaires**, non soumises à candidatures et « hors concours » :

- un prix spécial du public
- un prix pour récompenser une bonne pratique d'un pays étranger invité

Les **présentations le jour J des nominés** sera complétée par des conférences plénières, des forums techniques et, éventuellement, une visite sur sites, ainsi que la remise des prix.

Les **sessions plénières**, permettant de poser le contexte à la fois technique et réglementaire des 3 thématiques ci-dessus, grâce à des interventions de cadrage suivies d'un débat, seront proposées avant les présentations des nominés, lesquelles permettront ainsi de servir d'illustrations.

Enfin, des **forums techniques**, sur des retours d'expériences, pourront être également organisés entre les sessions du concours.

Les **modalités de présentation des dossiers sélectionnés** seront précisées ultérieurement, selon un déroulé qui sera transmis en temps et en heure aux nominés. Chaque nominé aura 15 minutes pour présenter son dossier. Le jury in situ sera autorisé à poser des questions aux nominés pour clarifier certains propos à l'issue de leur présentation.

PROGRAMMATION DES JOURNÉES

➔ **Le colloque basé sur trois sessions plénières et des forums-débats:**

Conférences plénières

Suivies de débats avec l'auditoire, les conférences plénières dédiées aux collectivités permettent, à un niveau général et transversal, de traiter des aspects stratégiques et politiques, mais aussi techniques, de la gestion des risques, sous-tendus par le cadre législatif et réglementaire français et européen.

Ces conférences plénières, de 60 minutes chacune, portent sur trois thèmes d'actualité, correspondant à des préoccupations fortes et actuelles pour tous les acteurs privés et publics dont notre cœur de cible : *Quelle articulation partenariale à l'échelle d'un territoire ? ; De l'appropriation des risques au niveau local : comment informer, sensibiliser et se souvenir ? ; Risques industriels et territoires : quelle gouvernance ?*

Chaque thème est illustré par 3 voire 4 exposés reprenant des retours d'expérience terrain, et dont l'un d'entre eux, si possible, est porté par un organisme national ou européen, représentatif des sujets abordés.

Forum-débats

Le forum-débats porte sur un thème proposé par un partenaire des IRISÉS, professionnel public ou privé qui en assume la maîtrise d'œuvre. D'une durée de 45 minutes, il est animé par le partenaire suivant ce mode opératoire : un bref exposé de 10 minutes suivi d'un débat entre le partenaire et l'auditoire (soit, au plus, 50 participants).

Le thème du forum peut être traité sur plusieurs registres :

- plutôt institutionnel et sociétal : ex « présentation des risques naturels en Europe »
- ou technique sur des solutions innovantes et opérationnelles : ex. présentation d'un nouveau système d'alerte

Il peut être suivi d'un échange plus approfondi, voire assorti d'une démonstration, sur l'espace d'exposition où le partenaire peut disposer, s'il le souhaite, d'un stand.

→ La programmation des Trophées sur les risques majeurs :

En alternance avec chacune des conférences et en lien direct avec les 3 thématiques du colloque, est inclus le concours, avec une session de remise de prix en clôture de la manifestation. Ainsi, chaque thématique, ou catégorie, est traitée via 3 points d'entrée : cadrage en plénières, expériences et pratiques en trophées, application technique en sessions de forums.

Une limite potentielle de 9 dossiers (3 par session), retenus par le comité de sélection et présentés en plénière, sera prise en compte, afin de ne pas alourdir trop les journées.

Dans chaque catégorie, les 3 nominés présentent au public présent (ordre de passage tiré au sort) leur projet en 15 minutes (avec 5 mn de temps supplémentaire pour les questions éventuelles).

La sélection s'effectue sur plusieurs critères :

- actions les plus innovantes au plan de l'ingénierie du projet et de son efficacité,
- stratégie de communication et moyens de diffusion mis en œuvre
- partenariats et actions collaboratives engrangées pour mettre en place l'action

Pour éviter une discrimination de fait, la dimension territoriale de la collectivité pourra être un critère supplémentaire de sélection. Les trophées ne sont donc pas orientés sur « les procédures » mais plutôt sur « l'approche » menée pour le projet.

Un lauréat par thématique est distingué à l'issue de chaque session par le Jury sur place.

Ce concours récompense donc 5 lauréats dans 5 catégories, respectant toutes la quadruple notion d'information, de concertation, de sensibilisation et d'éducation :

- un prix « partenariats et échelle territoriale »
- un prix « information et sensibilisation au niveau local »
- un prix « gouvernance, Risques industriels et territoires »
- un prix du public (sélection sur les 9 nominés)
- un prix spécial du jury d'un pays invité

Les lauréats se voient récompensés par un trophée appelé « Iris », matérialisé par un objet pour le moment encore non précisé, et défini de la façon suivante :

Prix « Articulation partenariale à l'échelle d'un territoire »	> Iris de cristal
Prix « Risques et territoires : informer, sensibiliser et se souvenir »	> Iris de platine
Prix « Risques industriels et risques naturels : quelle gouvernance »	> Iris d'argent
Prix du public (choisi parmi les 9 nominés)	> Iris de diamant
Prix spécial du jury du pays invité	> Iris d'or

CONDITIONS DE PARTICIPATION

→ THEMATIQUES RETENUES POUR LES CANDIDATURES :

Sont pris en compte les risques **naturels** (météorologiques, hydrauliques, écologiques) mais aussi **industriels et technologiques** (y compris le TMD).

Les 3 thématiques retenues pour les candidatures sont définies ci-dessous : **le candidat précisera dans quelle thématique il propose son projet :**

Quelle articulation partenariale à l'échelle d'un territoire ?

Le « bassin de risque » à l'échelon local doit être considéré comme l'échelle géographique pertinente pour prévenir les risques naturels et technologiques, mais une démarche de gestion intégrée des risques doit également être menée au niveau communal ou intercommunal, en concertation avec les acteurs concernés du territoire.

En quoi la prospective de la réforme territoriale peut-elle constituer une opportunité pour la résilience territoriale ? Comment optimiser les partenariats locaux concourant à une gestion intégrée des risques ? Quelles sont les synergies au niveau local déjà existantes ? Quelles sont celles à développer et à quelle échelle géographique pertinente ? Où manque-t-il le plus de lien de coopération ? Que peut-on attendre des instances locales et nationales pour améliorer la situation ? Quels sont les instruments juridiques qui existent au service d'une gestion intégrée des risques ? Quels types de partenariats possibles entre entités de natures différentes ?

Risques et territoires : comment informer, sensibiliser et se souvenir ?

La mémoire locale, mais aussi sa sauvegarde voire sa résurgence, constitue l'un des préalables à l'information sur les risques majeurs. Il n'en reste pas moins que l'exercice du droit à l'information reste difficile et long à mettre en œuvre. Dès 1996, le Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques indiquait que « l'information préventive devrait autant que possible s'appuyer sur les initiatives locales ». Et en effet, l'information, en tant qu'action de l'Etat en direction des communes, doit être répercutée auprès du public. Une fois donnée, cette information est supposée organiser et déterminer les comportements individuels. Alors comment favoriser, par les initiatives locales, l'appropriation des risques par les acteurs du territoire jusqu'à l'habitant ? Comment sensibiliser et transmettre l'information ? **Comment sauvegarder la mémoire locale pour rendre les habitants acteurs de leur propre sauvegarde ?**

Risques industriels et risques naturels : quelle gouvernance ?

Quel niveau d'information préalable ? Quels sont les outils et les bonnes pratiques en la matière ? A l'heure du déploiement des plans de prévention des risques technologiques, la « démocratie participative » est l'un des modes de gouvernance. La concertation en est un élément clef. Mais, selon les interlocuteurs, on la confond avec « consultation » voire « information » alors que pour d'autres il s'agit de « participation à la décision », ce qui implique le principe d'un partage du pouvoir. Pourtant, il est essentiel de valoriser les démarches de concertation et de prises de décision sur un territoire pour impliquer de façon responsable les acteurs ou les populations. **Comment concrètement aborder au niveau local la gouvernance autour des risques et ses conséquences possibles sur les personnes, les biens, l'environnement, le milieu naturel ?** Sur quoi et avec qui ? Avec quelle concertation et quel niveau d'information préalable ? Quels sont les outils et les bonnes pratiques en la matière ?

→ SELECTION DES CANDIDATS :

Le présent appel à candidatures est lancé pour les 3 thématiques ci-dessus.

Un comité de sélection, dont la composition sera communiquée avant le 15 septembre, nomme trois candidats par thématique. Les nominés sont invités à présenter leur dossier lors des séances plénières les 28 et 29 novembre 2011 à Lyon.

Un même dossier peut recouvrir plusieurs thématiques : le comité de sélection choisit ainsi la thématique dans laquelle le candidat sélectionné concourt. Les candidats peuvent également présenter plusieurs dossiers pour concourir sur plusieurs thématiques. Le comité de sélection se réserve donc la possibilité sur un même dossier de nommer le candidat sur 2 thématiques.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 11 septembre 2011 sur www.forum-les-irises.com

Le comité de sélection se réunira la semaine 37 au plus tard.

Les candidats nominés seront avertis par IDEAL Connaissances officiellement (par téléphone et par email) avant le 23 septembre 2011.

Ils présenteront ensuite leur dossier durant le forum les 28 et 29 novembre 2011.

➔ **REMISE DES PRIX :**

Un jury, constitué de 5 membres compétents et habilités, composé de représentants des co-organisateurs et des partenaires, ainsi que de personnalités qualifiées, prime in situ un lauréat par thématique.

Les **critères ou indicateurs** pris en compte pour primer les dossiers présentés sont les suivants :

- L'idée, ou le concept : nouveauté, approche cohérente avec les autres risques...
- Le caractère avéré ou démontré et non prospectif
- La reproductibilité et notamment la possibilité de décliner un projet national à une échelle territoriale ou locale
- La cohérence du dossier avec les thématiques de l'année

La **remise des 5 trophées** est prévue le 29 novembre 2011 en clôture des journées entre 17h et 17h30. Les candidats primés sont invités à venir chercher leur trophée sur la scène, une fois l'annonce faite par l'animateur.



Les lauréats des IRISES 4



La gestion intégrée des risques majeurs

PRÉ-PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- Au 29 juillet 2011, en cours de consolidation -

LUNDI 28 NOVEMBRE 2011

13h30 Accueil des participants et café d'accueil sur l'espace d'exposition

14h00 Ouverture et allocutions de bienvenue

PREMIERE PARTIE

Quelle articulation partenariale à l'échelle d'un territoire ?

Le « bassin de risques » à l'échelon local doit être considéré comme l'échelle géographique pertinente pour prévenir les risques naturels et technologiques. Par ailleurs, une démarche de gestion intégrée des risques doit également être menée au niveau communal ou intercommunal en concertation avec les acteurs concernés du territoire.

En quoi la prospective de la réforme territoriale peut-elle constituer une opportunité pour la résilience territoriale ? Comment optimiser les partenariats locaux concourant à une gestion intégrée des risques ? Quelles sont les synergies au niveau local déjà existantes ? Quelles sont celles à développer et à quelle échelle géographique pertinente ? Où manque-t-il le plus de lien de coopération ? Que peut-on attendre des instances locales et nationales pour améliorer la situation ? Quels sont les instruments juridiques qui existent au service d'une gestion intégrée des risques ? Quels types de partenariats possibles entre entités de natures différentes ?

14h30 Session PLÉNIÈRE 1 :

Comment la réforme territoriale peut-elle constituer une opportunité pour la résilience territoriale ?

Quels instruments juridiques au service d'une gestion intégrée des risques ?

Philippe BILLET, Institut de droit et de l'environnement

La gestion des crues rapides par une intercommunalité : l'exemple du système d'alerte de crue du Syndicat Intercommunal de la Siagne et ses Affluents (SISA)

Vanessa HUET, Ingénieur territorial, SISA (sous réserve de confirmation)

Avec un autre intervenant en attente de confirmation)

15h30 Session NOMINÉS 1 :

Projets présentés : l'articulation partenariale à l'échelle d'un territoire

Présentation des dossiers par les candidats

16h45 Pause sur l'espace d'exposition

17h15 Session de Forum-débats (en parallèle)

FORUM A - L'alerte à la population par CEDRALIS (à confirmer)

FORUM B - Comment la réforme territoriale peut contribuer au renforcement de l'écorésilience territoriale ? (sous réserve)

18h00 Visite de site : (à déterminer)

MARDI 29 NOVEMBRE 2011

8h30 Accueil des participants et café d'accueil sur l'espace d'exposition

DEUXIEME PARTIE

Risques et territoires : comment informer, sensibiliser et se souvenir ?

La mémoire locale, mais aussi sa sauvegarde voire sa résurgence, constitue l'un des préalables à l'information sur les risques majeurs. Il n'en reste pas moins que l'exercice du droit à l'information reste difficile et long à mettre en œuvre. Dès 1996, le Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques indiquait que « l'information préventive devrait autant que possible s'appuyer sur les initiatives locales ». Et en effet, l'information, en tant qu'action de l'Etat en direction des communes, doit être répercutée auprès du public. Une fois donnée, cette information est supposée organiser et déterminer les comportements individuels. Alors comment favoriser, par les initiatives locales, l'appropriation des risques par les acteurs du territoire jusqu'à l'habitant ? Comment sensibiliser et transmettre l'information ? Comment sauvegarder la mémoire locale pour rendre les habitants acteurs de leur propre sauvegarde ?

9h00 Session PLÉNIÈRE 2 :
Risques et territoires : comment informer, sensibiliser et se souvenir ?

Les élus face à la gestion d'une crue avalancheuse : comment renforcer notre mémoire du risque face à ce risque naturel ?

Océane VIBERT, Chargée de mission risques majeurs, APTV et Dominique LETANG, Directeur, ANENA

Une réserve communale civile et citoyenne : l'exemple de la ville de Nice

Yannick FERRAND, Service prévention, Direction adjointe de la prévention des risques urbains, Mairie de Nice

(Avec un autre intervenant en attente de confirmation)

10h00 Session NOMINÉS 2
Projets présentés : Risques et territoires : informer et sensibiliser sur les risques au niveau local
Présentation des dossiers par les candidats



11h15 Pause sur l'espace d'exposition

11h30 Session de Forum-débats (en parallèle)

FORUM C - Quel regard portent les instances européennes et onusiennes sur la gestion des risques ?

Philippe BOULLE, Responsable des relations internationales, AFPCN

FORUM D - Comment le DICRIM peut-il être un outil de sensibilisation participant à une gestion efficace des risques ?

Un représentant d'IDEAL Connaissances

12h15 Déjeuner

TROISIEME PARTIE :

Risques industriels et risques naturels : quelle gouvernance ?

Quel niveau d'information préalable ? Quels sont les outils et les bonnes pratiques en la matière ?

A l'heure du déploiement des plans de prévention des risques technologiques, la « démocratie participative » est l'un des modes de gouvernance. La concertation en est un élément clef. Mais, selon les interlocuteurs, on la confond avec « consultation » voire « information » alors que pour d'autres il s'agit de « participation à la décision », ce qui implique le principe d'un partage du pouvoir. Pourtant, il est essentiel de valoriser les démarches de concertation et de prises de décision sur un territoire pour impliquer de façon responsable les acteurs ou les populations. Comment concrètement aborder au niveau local la gouvernance autour des risques et ses conséquences possibles sur les personnes, les biens, l'environnement, le milieu naturel ? Sur quoi et avec qui ? Avec quelle concertation et quel niveau d'information préalable ? Quels sont les outils et les bonnes pratiques en la matière ?

14h00 Session PLÉNIÈRE 3 : Comment concrètement aborder au niveau local la gouvernance autour des risques et leurs conséquences possibles sur les personnes, les biens, l'environnement, le milieu naturel ?

Présentation des actions réalisées par FNE en matière de gouvernance des risques, Marc SENANT, Coordinateur, France Nature Environnement

La conférence riveraine à Feyzin

Yves BLEIN, Maire de Feyzin

Avec un représentant de l'ICSI (sous réserve)

15h00 Session NOMINÉS 3
Projets présentés : Risques industriels et naturels, quelle gouvernance



16h15 Pause sur l'espace d'exposition

16h30 Session de Forum-débats (en parallèle)

FORUM E - Comment limiter « les risques en cascade » ? (sous réserve)

François GIANNOCARO, Directeur de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa)

FORUM F - présenté par l'ICSI (sous réserve de confirmation)

17h15 Présentation du pays invité d'honneur 2011 : LA REGION DU PIEMONTE



17h30 Remise des 5 trophées dont le prix du public



17h45 Fin des Irisés 5

Sous le parrainage de

